

## **Tourisme**

La communauté de communes a pris la compétence tourisme en 2014. A ce titre, l'Interco collecte la taxe de séjour auprès des hébergeurs du territoire.

Elle a créé en 2015 un office du tourisme intercommunal, sous la forme d'une société publique locale, dont la mission première est la promotion touristique du territoire.

Au 1er janvier 2022, une nouvelle destination touristique est née autour des Gorges de l'Ardèche. Les offices du tourisme "du Rhône aux Gorges de l'Ardèche" et "Pont d'Arc- Ardèche" ne font désormais qu'un : Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc.

## **La feuille de route de la destination Gorges de l'Ardèche - Pont d'Arc**

- promouvoir les Gorges de l'Ardèche, notamment à l'international
- développer le tourisme d'affaires
- favoriser une offre touristique "4 saisons"